ARRIVÉ LE :
10 MARS 2014
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2014-17 du Comité syndical du Jeudi 20 Février 2014

~~~~

DEMANDE DE SUBVENTIONS : ETUDE COMPLEMENTAIRE AU SCOT ETUDE PAYSAGE - 2014

L'an deux mil quatorze le vingt février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 7 février 2014.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Eric PALOC, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Gérald VALENTINI, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CAZORLA, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG,, Henri SOBELLA, Bernard SOTO,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Afin de répondre à ces enjeux les élus ont souhaité doter le SCoT d'une étude spécifique permettant de travailler finement la problématique paysagère. L'objectif est d'inscrire pleinement la problématique paysagère dès le diagnostic du SCoT, afin de répondre en premier lieu, au cadre réglementaire en vigueur (articles L110, L121-1, L122-1-3, L122-1-4, et L122-1-9 du Code de l'Urbanisme) et en second lieu d'aller plus loin, en s'appuyant sur des outils d'observation et d'analyse innovants et sur une concertation étoffée.

Ainsi, le paysage participera pleinement à la construction du projet de territoire, comme un thème fondamental définissant la structuration du territoire. Trois volets vont composer l'étude paysage :

- Phase 1 - Le diagnostic paysager est une analyse du paysage et des dynamiques paysagères, au-delà des Grands Sites, notamment sur le Paysage du quotidien. Ces éléments seront repris dans le diagnostic territorial du SCoT et inclus dans le rapport de présentation. L'objectif est d'identifier des enjeux paysagers partagés.

- Phase 2 - La formulation d'objectifs de préservation et de valorisation du paysage (PADD)

- Phase 3 - La définition d'orientations et d'outils de protections et de valorisation (DOO)

La phase 1 fait l'objet d'un marché public, et son financement a été prévu dès l'année 2013. Il est aujourd'hui possible d'ajouter aux financements initiaux une participation du programme de développement rural Leader.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

✓ **D'approuver** le plan de financement présenté ci-dessous :

Plan de financement

Dépenses Etude Paysage			Recettes		
Postes	Montants en €	% du coût prévisionnel	Origine du financement	Montants en €	% du coût prévisionnel
Affectation		0,00%	Conseil Général	10 500,00	28%
Charges générales dont :			Europe - LEADER	17 215,00	46%
Prestations de services	35100,00	134,63%			
Annonces et insertion	1 500,00	6,96%			
Réceptions		0,00%			
Déplacements	800,00	3,71%			
Total des dépenses fonctionnement	37400,00		Total des subventions publiques	27 715,00	
Investissements	-	0,00%	Autofinancement Sydel	9685	26%
Coût total du projet TTC	37 400,00	100%	Montant total des recettes	37 400,00	100%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement
- ✓ D'autoriser le Président à modifier le plan de financement à l'intérieur du montant total fixé
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 07 mars 2014

Publiée le 07 mars 2014

Transmise le 07 mars 2014

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET